



FSU

Les organisations syndicales FSU, SN-FO-LC, Sud-Education, UNSA-Education refusent de siéger au Comité Technique Paritaire du 13 mars dans le Puy de Dôme.

Le Ministère de l'Education nationale a publié le 12 février 2007 au journal officiel le décret sur les obligations de service des enseignants du second degré. Ce décret fait pourtant l'objet d'un refus de l'ensemble de la profession qui s'exprime avec force depuis maintenant cinq mois, en particulier dans la grève le 18 décembre et le 8 février.

La traduction concrète de l'abandon par l'Etat du service public d'éducation est dans les mesures proposées par l'Inspecteur d'Académie du Puy de Dôme pour la rentrée 2007 dans les collèges du Puy de Dôme, mesures qui s'abattent sur les établissements, largement en application de ce texte unanimement rejeté :

- 35 suppressions de postes fixes pour 2 créations alors que le nombre d'élèves augmente !!!
- Plus de 130 enseignants en postes fixes devant compléter leur service sur un ou deux établissements.
- L'équivalent de près de 75 postes sous forme de groupes d'heures destinés devenir pour l'an prochain des « postes précarisés » (en terme de condition de travail et/ou de personnels).
- Le refus d'utiliser dans les segpa la totalité de l'enveloppe donnée par le Rectorat alors que ces élèves sont des plus fragiles.

Face à cette nouvelle provocation, les organisations syndicales FSU, SN-FO-LC, Sud-Education, UNSA-Education revendiquent :

- **L'abrogation du décret de Robien sur les obligations de service,**
- L'annulation des suppressions des postes d'enseignants et de personnels administratifs,
- L'ouverture de discussions sur la prise en compte de la charge de travail des enseignants,
- La résorption de toutes les formes de précarité,
- Le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre visant à mettre la liberté pédagogique des enseignants sous tutelle (le projet de décret sur les EPEP dans le 1^{er} degré par exemple...),
- L'arrêt de toutes les dégradations des conditions d'exercice du métier (notamment les régressions sur les indemnités, des frais de déplacement, la précarisation des postes, le refus de prendre en compte les évolutions du métier et de ses tâches...)

Les organisations FSU, SN-FO-LC, Sud-Education, UNSA-Education refusent de siéger au CTPD du 13 mars dans le Puy de Dôme.